

Déclaration de conformité CE

selon la directive CE relative aux machines 2006/42/CE,
annexe II A

Par la présente, la société

Sennebogen Maschinenfabrik GmbH
Hebbelstr. 30
D-94315 Straubing,

dont le responsable de la documentation technique, Sennebogen Maschinenfabrik GmbH,
Sennebogenstr. 10, D-94315 Straubing, est autorisé à rédiger les documents techniques pour
la machine indiquée,

déclare que la

Machine mobile pour manutention des matériaux

TYPE (modèle): 821
N° machine : 821.0.2212
Année de construction: 2015
Puissance moteur : 97 kW

sous sa forme mise en circulation par notre entreprise, est conforme aux dispositions
applicables suivantes :

- Directive CE relative aux machines 2006/42/CE
 - Directive CEM 2004/108/CE du 15/12/2004
 - Directive relative aux émissions de gaz polluants 2004/26/CE, niveau 3 a
 - Directive relative aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments 2000/14/CE
- Certification selon l'Annexe VI en tant qu'excavateur hydraulique, Annexe I n° 20
Organisme désigné : CE 0044 – TÜV NORD CERT GmbH
Niveau sonore moyen mesuré : 99 dB
Niveau sonore garanti : 100 dB

Normes harmonisées prises en considération :

EN 474 – Partie 1 et EN 474 – Partie 5 (Exigences relatives aux excavateurs hydrauliques)

Cette déclaration perdra toute validité dans le cas d'une transformation de la machine
effectuée sans accord de notre entreprise.

Straubing, 11.11.2015

SENNEBOGEN
Maschinenfabrik GmbH
94315 Straubing - Germany

SENNEBOGEN Maschinenfabrik GmbH
M. Alexander Scherer
- Directeur d'usine -

